

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-033-16197/24/BM

■ Attribution d'une subvention complémentaire à l'association MOBILIDEES au titre de l'exercice 2024 - n°MGDIS 9347 97318

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaitant favoriser dans le cadre de ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » le regroupement des entreprises qui s'associent au sein d'une même zone d'emploi pour réaliser un PDMEC (Plan de Mobilité d'Employeurs Commun), soutient l'association Mobilidées (regroupant la zone Industrielle des Paluds sur Aubagne, la zone d'activités Apage de Gémenos, la zone commerciale la Martelle/Pastre sur Aubagne et la zone du Pôle Alpha et Napollon) depuis de nombreuses années.

Par délibération n° MOB-009-15573/24/BM du Bureau de la Métropole du 22 février 2024, la Métropole a approuvé la convention relative à l'attribution pour l'année 2024 d'une subvention de fonctionnement global d'un montant de 50 000 euros afin de soutenir les actions conduites par cette association de zone.

Pour autant, il est proposé par la présente délibération d'octroyer exceptionnellement pour l'exercice 2024 une subvention complémentaire d'un montant de 18 200 euros (dossier MGDIS n°9347), ce qui porte à 68 200 € le montant total des subventions attribuées en 2024.

En effet, les zones d'activité d'Aubagne et Gémenos sont fortement impactées par les travaux du BHNS rendant difficile l'accès aux bassins d'emploi et l'usage des modes actifs.

Dans ce contexte dégradé qui aggrave la congestion routière, l'association Mobilidées souhaite promouvoir davantage les modes de transport alternatifs et plus spécifiquement le covoiturage et renforcer l'accompagnement des salariés des entreprises adhérentes pendant cette période de travaux.

Cette subvention exceptionnelle permettra de participer au financement nécessaire pour renforcer temporairement les conseillers en mobilité de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération MOB-009-15573/24/BM au Bureau de la Métropole du 22 février 2024.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée pour 2024 une subvention complémentaire de 18 200 euros à l'association Mobilidées afin de faire face à un surcroit d'activité lié aux travaux de BHNS rendant difficile l'accès aux bassins d'emploi des zones d'activités d'Aubagne et de Gémenos.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention, ci-annexé avec Mobilidées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe "Transports" de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 65, article budgétaire 6574.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MOQR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS